



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 113233

Texte de la question

M. Michel Voisin souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question des délais de plus en plus longs subis par les patients en attente de soins. L'INSEE évaluait à 206 000 le nombre de praticiens toutes catégories confondues au 1er janvier 2005 soit environ 1 omnipraticien et 1 spécialiste (toutes catégories confondues) pour 600 habitants. De plus en plus, nos compatriotes se plaignent de délais de plus en plus longs pour obtenir un rendez-vous. Est-ce surprenant lorsque l'on sait que la France ne compte qu'un seul ophtalmologiste pour 11 000 habitants ou encore 1 seul médecin du service public ou du travail pour 9 000 habitants ? Le numerus clausus, joker français pour limiter à 7 000 le nombre de nouveaux professionnels médecins diplômés par an est-il toujours d'actualité ? Les critiques sont nombreuses à son égard. S'il peut sembler nécessaire de réguler l'entrée dans la vie active de professionnels diplômés, il demeure évident que le NC a de nombreuses lacunes insuffisante vitesse d'adaptation avec alternance de périodes « fastes » et de périodes « creuses », inefficace pour réguler géographiquement la densité médicale, avec une voire deux années non valorisables, non-renouvellement des générations de médecins... Le numerus clausus à la française n'est sûrement pas le seul responsable des maux que subissent les patients français. Il évite déjà le chômage sur le marché de l'emploi médical contrairement à d'autres pays. Il demeure que de nouvelles réformes pour un meilleur accès aux soins sont nécessaires et que les pistes ne manquent pas. Ne s'agit-il pas d'inventer un nouvel accès aux soins avec une nouvelle géographie médicale incitative, une réforme de la liberté totale d'installation, la création d'un service de prévisites médicales à distance, une véritable réflexion sur la pertinence de l'accès direct aux soins et à tous les médicaments ou encore une meilleure valorisation des années d'études perdues pour les milliers d'étudiants recalés chaque année par le numerus clausus ? Il demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement quant à ce sujet et quant à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113233

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13166